

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N° 266

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

I. - À la première phrase de l'alinéa 84, après le mot :

« France »,

insérer les mots :

« et les entreprises privées dont les sièges sociaux se situent sur le territoire français ».

II. - En conséquence, à la même phrase, substituer au mot :

« finance »,

le mot :

« financent » .

III. - En conséquence, au début de la deuxième phrase, substituer au mot :

« Elle » ,

le mot :

« Elles » .

IV. - En conséquence, à la même phrase, substituer au mot :

« soutient »,

le mot :

« soutiennent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'idée est d'étendre aux entreprises privées l'ambition de ne plus financer de semences génétiquement modifiées.